

Vol. 4, N°15, pp. 316– 328, DECEMBRE 2025

Copy©right 2024 / licensed under CC BY 4.0

Author(s) retain the copyright of this article

ISSN : 1987-1465

DOI : <https://doi.org/10.62197/NXWC8382>

Indexation : Copernicus, CrossRef, Mir@bel, Sudoc, ASCI, Zenodo

Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com

Site : <https://revue-kurukanfuga.net>

*La Revue Africaine des
Lettres, des Sciences
Humaines et Sociales
KURUKAN FUGA*

DIMENSION CULTURELLE ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ÉTATS DE L'ESPACE L'UEMOA

Dr Hamadou MANDÉ

Maitre de Conférences, Université Joseph KI- ZERBO (Burkina Faso).

E-mail : hamadoumande@ujz.bf

Dr Drissa TAO, Université Joseph KI- ZERBO (Burkina Faso).

E-mail : drissatao847@gmail.com

Résumé : Cet article examine la dimension culturelle dans les politiques de développement durable des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). La problématique de cette étude explore comment les États de l'UEMOA intègrent la dimension culturelle dans leurs politiques publiques de développement durable et dans quelle mesure cette intégration contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. L'étude cherche à analyser la place de la culture dans les stratégies et plans nationaux de développement de trois pays de l'UEMOA et à évaluer son impact sur la gouvernance, l'économie et le bien-être des populations. Elle s'appuie sur une approche théorique combinant l'exploitation d'instruments juridiques internationaux et la notion d'« appropriation du développement durable » de Bruno Villalba (2011). Au niveau méthodologique, elle repose sur l'analyse d'un corpus de documents politiques nationaux (plans nationaux de développement et stratégies sectorielles), pour dégager les tendances en matière d'intégration culturelle. Elle aboutit aux constats que les pays de l'UEMOA intègrent progressivement la culture dans leurs politiques de développement ; qu'il existe des avancées significatives telles que la labellisation de produits culturels, le renforcement des industries culturelles et créatives, et l'intégration de modules culturels dans les systèmes éducatifs. Toutefois, l'étude relève la persistance de défis importants caractérisés par une faiblesse des budgets culturels et une indisponibilité de données statistiques suffisantes pour mesurer l'impact culturel. Ce constat conduit à recommander un sursaut qualitatif en matière de financement du secteur culturel et l'adoption de mécanismes de collecte de données fiables sur l'impact de la culture.

Mots clés : Développement durable, Dimension culturelle du développement, Expressions culturelles, Politique publique, UEMOA

Abstract : This article examines the cultural dimension in the sustainable development policies of the member states of the West African Economic and Monetary Union (WAEMU). The central question of this study explores how WAEMU states integrate the cultural dimension into their public policies for sustainable development and to what extent this integration contributes to achieving the Sustainable Development Goals. The study seeks to analyze the place of culture in the national development strategies and plans of three WAEMU countries and to assess its impact on governance, the economy, and the well-being of populations. It relies on a theoretical approach combining the use of international legal instruments and Bruno Villalba's (2011) concept of "ownership of sustainable development." Methodologically, it is based on the analysis of a corpus of national policy documents (national development plans and sectoral strategies) to identify trends in cultural integration. It concludes that WAEMU countries are progressively integrating culture into their development policies. While significant progress has been made, such as the labeling of cultural products, the strengthening of cultural and creative industries, and the integration of cultural modules into education systems, the study also highlights the persistence of major challenges characterized by insufficient cultural budgets and a lack of

adequate statistical data to measure cultural impact. This finding leads to a recommendation for a qualitative overhaul of cultural sector funding and the development of reliable data collection mechanisms to assess the impact of culture.

Key words: Sustainable Development, Cultural Dimension of Development, Cultural Expressions, Public Policy, WAEMU

INTRODUCTION

Analyser le développement durable de nos jours, c'est non seulement prendre en compte les différentes dimensions du développement (économique, culturelle, environnementale et sociale), mais surtout montrer en quoi ces dimensions contribuent à l'amélioration de la gouvernance. À la faveur d'une prise de conscience des enjeux de la culture dans le développement, la dimension culturelle semble être de plus en plus prise en compte dans les politiques publiques nationales.

En 2020, les industries culturelles et créatives représentaient déjà près de 3% du PIB¹ des États africains, confirmant ainsi le potentiel économique du secteur de la culture. L'intégration de la culture dans les politiques publiques des États devient dès lors une évidence comme le recommandait déjà, en 2013, la *Politique culturelle commune des États membres de l'UEMOA*.

Une analyse des instruments normatifs et des politiques publiques nationales permet de saisir l'évolution de la prise en compte de la culture dans une perspective de développement global et inclusif. Elle sera complétée par un examen des initiatives développées dans ce sens par les pays membres de l'espace UEMOA plus spécifiquement le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Enfin, des pistes d'action pour le renforcement des acquis seront proposées à la lumière des contraintes et insuffisances identifiées.

I. Considérations théoriques et méthodologiques

Des travaux importants comme le rapport sur les politiques culturelles dans la francophonie (Bernard Boucher, 2011), l'étude régionale sur les politiques culturelles réalisée par l'observatoire des Politiques culturelles en Afrique (OCPA, 2019) témoignent de l'importance accordée à la culture dans la construction des nations. Elles soulignent le rôle combien important des initiatives culturelles et leurs prises en compte dans les politiques publiques. S'appuyant sur cette vision du développement, Bruno Villalba (2011), dans une réflexion intitulée *Document de développement durable : anatomie d'une notion*, considère le développement durable comme un idéal qui prend en compte des valeurs, c'est-à-dire une appréciation des réalités sociales d'une communauté, d'un groupe social, etc. Ici, le développement prend une autre configuration qui implique des changements dans la vision, dans les modalités et dans les décisions.

Aussi, le rapport 2024 sur les Objectifs de Développement Durable (2015-2030), en examinant les progrès mondiaux en matière de développement, souligne la nécessité pour les pays d'accélérer le processus de développement visant à atteindre les dix-sept (17) objectifs contenus dans ledit référentiel. Au regard de cette attente, le développement durable se présente comme un processus à long terme qui ne se dissocie pas du social, car il prend en compte toutes les

¹ <https://www.agenceecofin.com/comm/1312-102786-les-industries-culturelles-et-creatives-en-Afrique-un-moteur-du-developpement-economique-et-social>

dimensions de la vie. C'est dans cette même perspective que des publications comme le *Rapport de Brundtland* (1987) et la *Déclaration de Rio* (1992) mettent en avant la nécessité d'intégrer des valeurs culturelles dans les stratégies de développement durable.²

Au sujet du développement durable, la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (UNESCO, 2005) évoque la dimension culturelle comme un facteur pouvant contribuer à la réalisation des autres dimensions du développement, notamment à travers son objectif 3 qui est « Inclure la culture dans le cadre du développement durable ». C'est pourquoi la culture est considérée comme le quatrième (4^e) pilier du développement durable. Aussi, dans son ouvrage intitulé *Culture et développement en Afrique*, Mahamadou Ouédraogo (2010) évoque l'étroite relation entre culture et développement en ces termes :

La culture accompagne en effet tous les aspects de la vie, notamment dans ses aspects économiques. La culture donne du relief et de la vie, nous dirions de l'âme à toutes les dimensions politiques, économiques, technologiques, scientifiques de la vie et de la gestion de la cité. (Mahamoudou Ouédraogo³, 2010, p.12).

Du reste, Ernest Bassané, dans un article intitulé *Le conte africain comme antichambre du développement durable*, traite de la problématique du développement endogène centré sur des expressions culturelles. Pour lui, la dimension culturelle est intimement liée au développement, à la vie des communautés. De ces différentes réflexions, il ressort que le développement durable est une préoccupation largement partagée. C'est pour cette raison que cet article fait appel à des approches combinées de l'histoire des instruments juridiques internationaux et de la dimension culturelle du développement, au sens de Jean Michel Lucas, pour construire son analyse. Cette approche vise à promouvoir la dimension culturelle du développement tout en dénonçant les pièges du modèle économique néolibérale⁴. En effet, selon Jean Michel Lucas, les politiques culturelles ont un rôle à jouer dans le développement durable. C'est dans cette même perspective que Fabrizio Claude mène, sous les auspices de l'UNESCO, sa réflexion sur *La dimension culturelle du développement, vers une approche pratique* (1995).

C'est en s'inscrivant dans cette vision que le présent article cherche à démontrer que les expressions culturelles constituent des facteurs indissociables du développement, c'est-à-dire qu'il existe une interaction entre les pratiques socioculturelles et le développement. Ainsi, la démarche méthodologique s'appuie-t-elle sur l'exploitation d'instruments de politiques publiques nationales de développement durable de la communauté de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de ses États membres. Parmi ces documents, il y a les stratégies de développement durable et des politiques publiques spécifiques nationales. Ce sont entre autres, le *Plan National de Développement* (PND 2018-2025) du Bénin, le *Plan National de Développement économique et Social* (PNDES 2021-2025) du Burkina Faso, le *Plan*

² <https://www.bring.com/ck/a?>.

³ Mahamadou OUEDRAOGO, fut un ancien ministre de la culture au Burkina Faso. Dans son livre « Culture et développement en Afrique », parut aux éditions harmattan, p12 ; il actualise une problématique, celle de la relation entre la Culture et le développement en Afrique. Dans ce sens, l'auteur considère la culture comme une valeur universelle sans laquelle aucun développement n'est possible. En effet, il invite les Africains à se réconcilier avec eux même pour un développement véritable.

⁴ Jean Michel Lucas, Culture et développement durable. Il est temps d'organiser la croissance, Paris, IRMA, 2012, 128 p, <https://doi.org/10.317/Iobs.040.0082>.

National de Développement (PND 2021-2025) de la Côte d'Ivoire, le *Plan National de Développement* (*Terra Ranka* 2015-2025) de la Guinée-Bissau, le *Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable* (CREDD 2019-2023) du Mali, le *Plan de Développement économique et Social* (PDES 2022-2026) du Niger, le *Plan Sénégal Emergent* (2014-2035) et le *Plan National de Développement* (PND 2018-2022) du Togo. Le présent article se focalise sur l'analyse des référentiels du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, trois des huit pays membres de l'UEMOA.

Au Burkina Faso, le *Plan National de Développement économique et Social* représente la principale boussole du gouvernement. Il est structuré autour de trois axes prioritaires qui sont : le développement du capital humain, le renforcement de la résilience et la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi. En ce qui concerne le *Plan National de Développement* de la Côte d'Ivoire, il intègre de façon explicite les dispositions de l'*Agenda 2030 des Nations Unies* consacré au développement durable. Enfin, le *Plan Sénégal Emergent* prend en compte la question écologique et la durabilité environnementale, ainsi que la dimension culturelle du développement dans le but de parvenir à un développement plus inclusif.

Le constat est que les documents de politique publique considérés s'alignent sur les agendas 2063 de l'Union Africaine et 2030 des Nations Unies, deux référentiels pertinents en matière de politique de développement durable. L'analyse ici, s'intéresse particulièrement aux résultats de la gouvernance de ces trois États considérés comme des modèles inspirants. Les politiques publiques de ces pays sont actualisées et prennent en compte des préoccupations sociétales relatives aux dimensions écologique, économique et culturelle du développement.

L'examen de ces instruments porte essentiellement sur leurs axes stratégiques prenant en compte la culture, ce que représentent ces instruments en termes d'évolution et d'apport dans la gouvernance des États et les domaines spécifiques de ces instruments, notamment les aspects sociaux et culturels. Le but poursuivi est de faire ressortir l'effet induit des représentations culturelles qui servent de références pour le développement durable dans l'espace communautaire UEMOA.

II. À propos de développement durable et de dimension culturelle du développement

L'idée d'un développement durable naît dans les années 1980 comme une réponse aux crises sociales et environnementales que connaît l'humanité. Si la mondialisation se présente comme une alternative pour booster la croissance économique, notons qu'elle a contribué à accroître les inégalités entre pays riches et « pays en voie de développement ».

Selon le *Rapport Brundtland* (1987), le développement durable est perçu comme « un modèle de croissance qui répond aux besoins des générations présentes sans pour autant compromettre la capacité des générations futures, de répondre aux leurs ». Cette définition induit que la croissance doit se faire en prenant en compte tous les aspects de la vie. Dès lors, le développement durable se comprend mieux en considérant à la fois les dimensions, économique, environnementale et sociale.

Ce qui caractérise l'espèce humaine c'est son interaction avec les autres par sa culture, son savoir-faire, ses us et coutumes, ses caractères identitaires, ses pratiques culturelles et artistiques. Dans cette perspective, il s'avère clairement que la dimension culturelle est la

colonne vertébrale qui permet de créer les liens sociaux. La promotion des expressions culturelles se veut donc un moyen de construction de la paix, de développement inclusif. Elle constitue donc un ressort du développement dans toutes ses composantes. C'est pourquoi la convention de 2005, relative à *la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, se positionne comme le premier instrument normatif à placer les liens entre culture et développement durable au cœur des droits et des obligations. (Rapport mondial UNESCO, 2022, p.12).

La dimension culturelle du développement ou le « modèle de développement culturel » suppose une architecture de politique publique qui repose sur la culture comme fondement, qui en fait une source d'innovation, de croissance économique, de cohésion sociale et d'éducation par le renforcement de son caractère transversal. C'est ce qui confère à toute politique publique son caractère holistique et durable comme le précise l'UNESCO :

L'intégration de la culture aux processus, aux stratégies et aux politiques de développement au niveau national est déjà bien engagée dans le large spectre des politiques publiques, qu'il s'agisse de réduire la pauvreté grâce aux emplois, aux compétences et à l'emploi dans le secteur culturel, de renforcer l'éducation de qualité pour tous et la justice sociale, ou de fournir des réponses adaptées au contexte pour favoriser la durabilité environnementale. L'UNESCO s'engage à apporter un soutien complet aux États membres pour l'élaboration, l'adaptation et la mise en place de leurs politiques publiques par le développement de mécanismes et d'outils visant à documenter et mesurer l'impact de la culture sur le développement durable dans une perspective intégrée et globale. La culture ne doit pas être considérée comme un domaine politique isolé, mais plutôt comme une dimension transversale qui peut favoriser un changement de paradigme pour renouveler l'élaboration des politiques vers une approche inclusive, centrée sur les personnes et adaptée au contexte. (<https://www.unesco.org/fr/sustainable-development/culture#:~:text=La%20culture%20pour%20le%20d%C3%A9veloppement,personnes%20et%20adapt%C3%A9e%20au%20context>)

Relevant de la dimension culturelle, la notion d'« *expressions culturelles* », elle fait référence aux différentes manifestations de la créativité humaine, c'est-à-dire les pratiques culturelles, les formes d'artisanat, les savoir-faire et les manifestations culturelles marquantes de la vie d'un peuple, d'une communauté ou encore d'un groupe social. L'UNESCO (2005) définit les expressions culturelles comme étant une multiplicité de formes d'expression culturelle et les moyens par lesquels les cultures se manifestent, se transmettent et se renouvellent. Ce qu'il est convenu d'appeler « expressions culturelles » englobe un vaste champ d'activités comme la littérature, le cinéma, les pratiques artistiques, le théâtre, les arts visuels... Considérées comme la pierre angulaire du patrimoine culturel de l'humanité, les « expressions culturelles » sont des expressions qui résultent de la créativité. C'est une source d'innovation, un fondement des politiques culturelles, un moteur économique et un facteur de paix et de cohésion sociale.

Il existe, entre les concepts de dimension culturelle, de diversité des expressions culturelles et de développement durable, un rapport de complémentarité qui fait du développement durable une perspective, une vision reposant sur le socle culturel. Dans ce sens, les expressions culturelles constituent un levier permettant d'envisager un développement plus inclusif, s'inscrivant dans une logique de valorisation des ressources culturelles endogènes. Au regard du rôle qu'elles sont amenées à jouer dans le processus de développement des pays de l'UEMOA, plusieurs fonctions peuvent être attribuées aux politiques de développement sur le

continent. Il s'agit entre autres des fonctions de régulation, d'orientation, de protection, de valorisation et de promotion socioéconomique et culturelle⁵.

III. De la promotion du développement durable dans l'espace UEMOA

Analyser le développement durable dans l'espace UEMOA, requiert de jeter un regard rétrospectif sur l'histoire politique de l'Afrique dont bien de facteurs peuvent être éclairantes sur la problématique du développement. Parmi ceux-ci, l'esclavage, la colonisation ou encore le néo-colonialisme avec leurs répercussions profondes sur les sociétés africaines. Sans pour autant revenir aux détails de ce passé douloureux, les États de l'espace UEMOA semblent avoir pris conscience que tout développement tire ses bases d'une dimension sociale et culturelle. Il faut retenir que, quelquefois, les difficultés poussent à l'innovation. Elles ont souvent été, par exemple, à l'origine de certaines initiatives paysannes porteuses comme le fait remarquer Jean Marc ELA (1998, p. 417) pour qui « les difficultés ont même été une bonne chose, car sans elles, nous dormirons encore dans les bras de la dépendance ». Cette déclaration montre que les périodes sombres de l'histoire africaine doivent pousser davantage les hommes et les femmes à l'action. À l'image de la plupart des pays africains, ceux de l'UEMOA ont adopté plusieurs initiatives et programmes de développement parmi lesquels la création de l'UEMOA en 1994, l'adoption de la politique de développement économique et social (PDES, 1994) et de la stratégie régionale d'inclusion financière en 2025, dans le but d'œuvrer à relever les défis économiques et sociaux des États. À la faveur de la mondialisation et des échanges croissants à travers le monde, l'adoption de référentiels comme l'Agenda 2063 de l'Union Africaine en 2013, l'Agenda 2030 sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2015, la problématique du développement durable résonne de nouveau comme le fer de lance des politiques de développement des États.

IV. Analyse de la prise en compte de la culture dans les stratégies et plans nationaux de développement des pays de l'UEMOA

En ce début du XXIe siècle, l'émergence de politiques et de programmes de développement dans l'espace UEMOA intègre de façon progressive la dimension culturelle. Cela est perceptible à travers l'adoption de référentiels culturels importants, plus ouverts, contribuant ainsi à un développement global et inclusif. En ce qui concerne les pays de l'espace UEMOA, les changements opérés dans les stratégies et les programmes de développement durable mettent en lumière la prise en compte des spécificités culturelles dans le développement des nations. Pour cela :

La culture est explicitement mentionnée dans quatre (04) des 169 sous-objectifs (cibles) qui composent les ODD. Si le préambule réfère à la nécessité de respecter la diversité culturelle (paragraphe 8) et engage les États membres à soutenir le dialogue interculturel, la tolérance et le respect mutuel, tout en soulignant la diversité naturelle et culturelle du monde et en reconnaissant que toutes les cultures et civilisations peuvent contribuer au développement durable et en sont des facilitateurs essentiels (paragraphe 36). (Mandé, 2019, pp.23-24)

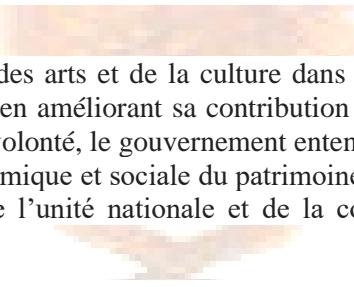
Ayant pris la mesure de l'importance de la culture dans le développement durable, nombre de pays de l'espace UEMOA s'inscrivent dans cette perspective. De ce fait, ces pays partagent un

⁵ OCPA, Etudes régionales sur les politiques culturelles en Afrique, p. 10.

cadre commun de développement, notamment les stratégies nationales de développement durable, structuré autour de la gouvernance, de l'inclusion financière et sociale.

Au Burkina Faso, le *Plan National de Développement économique et Social II 2021-2025* a pour objectif global de « rétablir la sécurité et la paix, renforcer la résilience de la nation et transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, inclusive et durable ». De ce point de vue, c'est un ensemble d'orientations qui servent à dynamiser la croissance économique, les défis sécuritaires et sociaux. Le PNDES est un outil de la gouvernance qui s'articule essentiellement autour de trois piliers : économique, social et environnemental. Son analyse montre qu'il y a une cohérence entre la dimension culturelle et le développement durable, notamment l'ODD 16 en lien avec la promotion de la paix et l'ODD 17 en lien avec la coopération internationale. La prise en compte de la culture dans le développement durable met en lumière les priorités du pays. Il s'agit entre autres de l'inclusion sociale et de la cohésion sociale. Ce programme vise une gouvernance politique plus participative dans le but de réaliser les attentes des objectifs de développement durable. C'est pourquoi dans le *Plan National de Développement Économique et Social PNDES 2016-2020*, les industries culturelles et touristiques sont érigées au rang de secteur porteur de développement (SND-ICC, p.16). Enfin, la prise en compte de la culture dans le développement met en valeur des consultations locales qui incluent différents groupes sociaux, gage d'un développement plus inclusif. Ces initiatives constituent des avancées importantes dans la planification du développement.

En Côte d'Ivoire, le *Plan National de Développement 2021-2025* vise à « Faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente » à l'horizon 2025. Il se positionne comme l'une des feuilles de route les plus récentes des politiques de développement du pays. De ce fait, ce plan combine des ambitions macroéconomiques et des enjeux sociaux du développement. Il en résulte des avancées significatives en termes de valeur ajoutée, c'est-à-dire de renforcement des infrastructures, de développement des secteurs productifs comme l'agriculture, l'industrie ou encore la culture dans le but de créer des emplois décents et de renforcer la croissance économique. À cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre du PND, le gouvernement ivoirien ambitionne :

Positionner le secteur des arts et de la culture dans le peloton des secteurs porteurs de croissance en améliorant sa contribution à la richesse nationale. Pour concrétiser cette volonté, le gouvernement entend assurer la sauvegarde et la valorisation économique et sociale du patrimoine culturel en s'appuyant sur le renforcement de l'unité nationale et de la cohésion sociale. (PND, p.127).

Cette volonté manifeste d'inclure la culture dans le cadre du développement durable est aussi impulsée par des réformes institutionnelles importantes à savoir : l'adoption de la loi n°2014-426 du 14 juillet 2014 relative à l'industrie cinématographique et surtout la loi n°2014-425 du 14 juillet 2014 (PND, 128) portant politique culturelle nationale. Ces différentes innovations juridiques, institutionnelles et législatives contribuent à la consolidation des acquis en matière de bonne gouvernance. Le secteur culturel, dans ce sens, est davantage intégré dans la politique de développement économique et social. Malgré les efforts déployés, il demeure des défis liés à l'inclusion sociale et à la gouvernance que la Côte d'Ivoire doit relever pour accélérer son processus de développement durable.

Pour parvenir à une « *société solidaire* » dans un État de droit à l'horizon 2035, le *Plan Sénégal Emergent* (P.S.E.) tente de mettre en œuvre une gouvernance plus collaboratrice et de lutter contre les disparités dans la répartition des biens et services. Son objectif est de « Transformer le Sénégal en une économie émergente d'ici 2025 ». Il repose essentiellement sur trois axes qui prennent en compte la transformation structurelle de l'économie et la croissance ainsi que le capital humain et la protection sociale. (P.S. E, p.9). Pour le gouvernement sénégalais :

La culture est considérée comme un facteur de développement et de création de richesse. De plus, dans une époque de crise de valeurs pouvant entraîner une fragilisation de la cohésion sociale et des références, notamment pour la jeunesse, la culture joue un rôle fondamental pour façonner un type de citoyen apte à affronter les défis du présent et du futur. (P.S.E, p.68).

Dans cette perspective, les expressions : « cohésion sociale », « type de citoyen » et « défis du présent et du futur » prennent des significations dans la mesure où elles mettent en lumière la façon dont l'État sénégalais pense le développement. En effet, la prise en compte de la dimension culturelle dans le développement durable contribue à la valorisation des potentialités humaines, à la création d'industries culturelles afin de favoriser un développement global et inclusif sur le long terme. C'est un programme ambitieux et holistique, un vison politique d'un Sénégal qui veut relever les défis structurels auxquels il est confronté. « L'économie créative montre l'importance de la valeur ajoutée procurée par les produits et services culturels, mais également des revenus des droits de propriété intellectuelle et artistique au profit des acteurs » (P.S. E, p.68). Néanmoins, les déséquilibres sectoriels, le besoin de renforcement de l'inclusion sociale sont entre autres des défis à relever.

Au regard des orientations des politiques publiques ci-dessus évoquées dans les trois pays de l'UEMOA que sont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, il convient de relever leur aspiration à un nouvel élan dans la planification de leur développement. La dimension culturelle est donc de plus en plus intégrée dans les politiques de développement. Au Burkina Faso, la *Stratégie Nationale de Développement Durable 2020-2029*, perçue d'ores et déjà comme un document servant à l'intégration du développement durable, s'inscrit dans une dynamique visant à faire de la culture un maillon essentiel de développement. En lien avec le *Plan National de Développement économique et Social (PNDES) I* (2016-2020) à travers l'axe 3⁶, « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois », ce référentiel vise à rendre l'économie plus diversifiée. En 2009, les filières culturelles généraient déjà environ quatre-vingts milliards FCFA, représentant 2,02 % du PIB comme le mentionne la *Stratégie Nationale des Industries Culturelles et Créatives* (SNDICC, p.1). En ce qui concerne le PNDES II (2020-2025) en cours de mise en œuvre, l'axe stratégique 5 intitulé : « Promotion de la culture, du tourisme et de l'artisanat » montre que la culture occupe une place importante dans les dispositifs de la gouvernance au Burkina Faso. Par exemple, la dimension culturelle est abordée dans le PNDES II en ces termes : « La culture constitue le socle de la cohésion sociale et un levier de rayonnement international » (PNDES 2020-2025, p.9). Le PNDES fait du secteur culturel un pilier de la transformation économique et sociale du Burkina Faso. Aussi, à travers le *Programme d'Appui aux Industries Créatives et à la Gouvernance de la culture* (PAIC-GC) sous la période 2020-2025, 186 projets ont été réalisés et ont permis la création de 5000 emplois⁷. En tout état de cause et au regard de ce qui précède, la prise en compte de la culture

⁶ TAO Drissa, « Evaluation de la mise en œuvre de la convention UNESCO de 2005 dans l'espace UEMOA » thèse de doctorat unique, 2025.

⁷ Rapport de clôture du programme d'appui aux industries créatives et à la gouvernance de la culture (PAIC-GC) présenté lors de la cérémonie officielle du 22 avril 2025 à Ouagadougou, p1.

par les référentiels nationaux est indéniable. Le développement durable devient dès lors à une quête permanente avec pour finalité la réalisation du bien-être des populations.

Au Sénégal, la stratégie de développement durable (2035) est incarnée par le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui aborde la dimension culturelle à travers l'axe 1 : « Transformation structurelle de l'économie et croissance ». En effet, ce plan s'inscrit dans une vision audacieuse de construire une « *société solidaire* », de faire de la culture un pôle stratégique pouvant contribuer à la création de richesse et d'emplois. À cet effet, il s'agit entre autres de la promotion du patrimoine et de l'identité culturelle (langues locales, sites touristiques... comme vecteur de cohésion sociale⁸. Aussi, selon le rapport du ministère de la Culture, en 2023, la contribution de la culture représentait autour de 2% du PIB et prenait en compte près de 1,8% de la population active. (PSE 2021-2025, p.45). En réalité, la culture dans le *Plan Sénégal Emergent* est perçue comme un moteur de croissance surtout dans le renforcement des industries culturelles et la préservation du patrimoine comme des moyens d'accélérer la diversification économique et de la cohésion sociale. C'est dans ce sens que le *Plan Sénégal Emergent* évoque la mention : « *Soutien aux jeunes cultures créatives* » (PSE, p.343).

En Côte d'Ivoire, le *Plan National de Développement* (PND) sous la période (2021-2025) fait de la dimension culturelle un axe prioritaire de la gouvernance. En effet, l'axe n° 2 de ce plan, « Transformation structurelle et culturelle de l'administration et promotion de la bonne gouvernance » inclut une dimension culturelle dans le développement durable et encourage de ce fait la prise en compte des valeurs culturelles comme un élément fondamental du capital humain. L'axe 4 intitulé « Promotion du secteur culturel, du tourisme et de l'artisanat » regroupe les actions de valorisation du patrimoine et de soutien aux industries culturelles. Il en est de même de la *Stratégie Nationale de Développement* (SNDD 2020-2030) qui reconnaît la diversité culturelle à travers son axe 3 centré sur l'accélération de la transformation structurelle de l'économie comme un fondement de la cohésion sociale. Il s'agit entre autres de la préservation des savoir-faire et des traditions, mais également du soutien aux industries culturelles et créatives.

S'il est admis que les expressions culturelles constituent une valeur partagée pour l'humanité, Il est particulièrement significatif de souligner que l'adoption des référentiels régionaux et internationaux comme les Objectifs de Développement Durable (ODD 2015-2030) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine contribue à façonner la manière dont les États membres de l'UEMOA perçoivent le développement. À cet effet, dans l'action visant le développement durable, les politiques publiques de développement sont plus ouvertes et inclusives. Le secteur culturel fait partie désormais des priorités.

La convention de 2005 sur *la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* qui codifie le droit souverain des États parties d'adopter et de mettre en place des politiques et mesures pour promouvoir les biens culturels sur leurs territoires constitue une avancée importante dans le sens de la prise en compte de la dimension culturelle dans les politiques publiques de développement. À cet effet, bien de politiques culturelles dans l'espace UEMOA suivent des tendances de plus en plus orientées vers un développement inclusif. Pour cela, des pays comme le Burkina Faso à travers la *Politique sectorielle, Culture, Tourisme, Sport et Loisirs* de 2018, ou encore le Sénégal avec la *Lettre de Politique Sectorielle de Développement culturel et de la Communication* de 2018, placent la culture au cœur de leur

⁸ Culture au Sénégal en 2024 : une année de rayonnement culturel et artistique.

gouvernance publique. Ces politiques culturelles sont de plus en plus actualisées conformément à l'article 5 de la convention de 2005 qui constitue un des fondements de ces référentiels nationaux. Dans leur ensemble, les référentiels publics visent à lutter contre le déracinement culturel et l'émergence d'un développement durable basée sur des valeurs endogènes.

Au regard des indicateurs macroéconomiques et de la prise en compte de la culture dans les politiques publiques des États dans l'espace UEMOA, il apparaît clairement que la culture joue un rôle non négligeable dans le développement humain. De ce fait, il ressort qu'à partir des principes généraux et grandes orientations, le document de « stratégie à moyen terme 2002-2007 », l'UNESCO a présenté un ensemble de douze objectifs concernant l'éducation, les sciences, la culture et la communication. L'objectif n°2 « Améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et de promotion de valeurs universellement partagées »⁹ témoigne de l'intérêt que l'institution accorde aux savoirs locaux et au patrimoine culturel immatériel. Dans ce sens, les pays de l'UEMOA s'inscrivent dans une dynamique de prise en compte des spécificités culturelles dans les systèmes éducatifs. C'est pourquoi les modules culturels sont de plus en plus intégrés dans les systèmes éducatifs comme dans le cas du Burkina Faso depuis 2015 (2^e RPQ : 2017), à la suite de la loi d'orientation de l'éducation adoptée en juillet 2007. Aussi, des réformes sont entreprises par le gouvernement ivoirien pour promouvoir l'adéquation formation-emploi au sein de l'Institut Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC). Ces actions contribuent à la valorisation des savoir-faire traditionnels en lien avec l'objectif 4 des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) qui promeut l'éducation de qualité. Ces expériences et actions montrent que la dimension culturelle est davantage intégrée dans le secteur de l'éducation, notamment dans des pays comme la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso ou encore le Sénégal. Elle contribue sans doute à l'enrichissement des apprentissages et à la valorisation des savoirs locaux.

De nos jours, plusieurs pays de l'UEMOA travaillent dans le sens de promouvoir un développement durable qui prend en compte tous les secteurs, y compris celui de la culture, en conformité avec la convention 2005 de l'UNESCO et la charte de la Renaissance culturelle africaine de 2006. Bien que tous les pays de l'UEMOA n'aient pas encore formalisé leurs référentiels culturels, il existe des actions dynamiques et une vitalité créatrice appréciables qu'il convient de noter.

Ces différentes approches s'inscrivent aussi dans la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies consacré au développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui constitue la voie à suivre pour les prochaines cinquante années. En clair, il y a une volonté politique notable des pays de l'UEMOA qu'il convient de noter.

Enfin, comme le souligne le 3^e rapport mondial sur la convention UNESCO de 2005, intitulé *Repenser les politiques culturelles en faveur de la créativité* (2022, p.209) concernant la planification nationale du développement durable,

les secteurs culturels et créatifs sont reconnus pour leur capacité à favoriser les résultats culturels (65%) et des transformations sociales (63%), en particulier dans le domaine de l'inclusion sociale. Les plans et stratégies qui en découlent mobilisent également le potentiel

⁹ Kuamivi Mawusi Afikpo « Appuis et obstacles à l'intégration des savoirs locaux et du patrimoine culturel immatériel dans le système éducatif au Togo et au Maroc » thèse de doctorat, p33.

économique des industries culturelles et créatives (54%) en particulier dans les pays en développement.

Ces données illustrent à souhait les avantages de la prise en compte de la culture dans le développement durable.

IV. Actions culturelles en lien avec le développement durable dans l'espace UEMOA

S'agissant de la mise en œuvre réussie des politiques culturelles dans l'espace UEMOA, un certain nombre d'actions concrètes mettent en lumière le renforcement d'entreprises locales. Ces entreprises contribuent ainsi à la valorisation des biens et services culturels, à la promotion des espaces culturels et des industries culturelles émergentes. Des pays comme le Burkina Faso, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et bien d'autres ont déjà démontré leur engagement pour favoriser le développement culturel sur leurs territoires respectifs. Ainsi, le souci de la protection et la promotion des expressions culturelles a amené les autorités ivoiriennes à engager un processus de labélisation et de reconnaissance du « Pagne Baoulé » en novembre 2019¹⁰. En effet, une distinction de titre de propriété intellectuelle appelé Indications géographiques Protégés (I.G.P.) leur a été délivrée par l'Organisation Africaine de la Propriété intellectuelle (OAPI). Dans la même lancée, les autorités burkinabè ont procédé à la labélisation du « Faso dan-fani » en 2019 et le « Chapeau de Saponé » en juillet 2020. Ces initiatives contribuent à la valorisation des savoir-faire locaux et participent au renforcement d'une économie de la culture.

Il convient de reconnaître qu'en Afrique de l'Ouest, certains pays de l'espace UEMOA impriment un modèle de développement qui prend en compte la culture. La pertinence des actions et des intentions des gouvernants montre que les politiques publiques de la culture sont des leviers de développement.

Les pays de l'UEMOA qui ont compris que ce sont là les forces de sociétés qui puisent dans leurs traditions pour orienter leur développement se sont inscrits dans une dynamique de réinvention de leur développement. L'investissement du capital culturel par les États permet de reconstituer le patrimoine et contribue à un véritable questionnement sur le développement pour donner sens à notre bien-être. En termes de participation au développement, la valorisation des biens culturels contribue à l'enrichissement des savoir-faire et la revitalisation des pratiques culturelles nouvelles par la formation, l'éducation et la décolonisation des mentalités.

V. Défis et perspectives de la prise en compte de la culture dans les programmes de développement

S'il est admis que les pays de l'espace UEMOA intègrent de façon progressive la dimension culturelle dans les programmes de développement comme le révèle l'étude des cas du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, il convient de souligner qu'il existe tout de même des insuffisances à combler. Parmi les limites, il y a les déficits budgétaires. Les budgets nationaux consacrés au secteur de la culture atteignent rarement 1% (OCPA, 2024, p.12) dans la plupart des pays membres de l'UEMOA. Cette situation ne facilite pas de façon efficiente le

¹⁰ Côte d'Ivoire, Rapport Périodique Quadriennal (2021) sur la convention UNESCO de 2005, objectif 3.

financement des projets culturels. À cela, s'ajoute le fait qu'environ 70%¹¹ des opérateurs culturels exercent dans l'informel. La nature informelle de l'économie créative constitue donc un gros défi auquel les pays de l'UEMOA sont confrontés dans leur ensemble. Une autre faiblesse est celle liée à la concentration des moyens pour la valorisation des expressions culturelles dans les centres Urbains comme Ouagadougou, Abidjan et Dakar, engendrant un faible maillage territorial en termes de ressources humaines, d'infrastructures et d'activités culturelles. Enfin, il y a l'insuffisance d'études d'impacts et de production de données statistiques qui rendent difficile la capitalisation de la prise en compte de la culture dans les politiques publiques de développement.

Dans la perspective d'œuvrer au renforcement de la dimension culturelle des politiques publiques de développement, il convient de travailler à relever les défis tels que le changement de paradigme qui ferait de la culture non pas un aspect, mais plutôt le cœur de toute politique publique de développement. Il faut, pour cela, rompre avec les conceptions figées des fonctions de l'art et du patrimoine culturel, adapter les choix budgétaires aux nouvelles réalités, intégrer convenablement les innovations technologiques et former en qualité et en quantité les ressources humaines. Le développement de l'éducation artistique et culturelle dans les différents ordres d'enseignement pourrait contribuer à promouvoir la dimension culturelle du développement durable. Par ailleurs, le renforcement de la coopération culturelle entre les pays de l'UEMOA permettrait, dans une synergie d'action, de construire un cercle vertueux de développement durable. Enfin, la mise à jour des politiques culturelles à la lumière des référentiels actuels servirait de catalyseur d'un développement durable des pays membres de l'espace UEMOA.

Conclusion

La dimension culturelle du développement est de plus en plus intégrée dans les politiques publiques des pays membres de l'espace UEMOA comme le montre l'analyse des référentiels de développement retenus. Les résultats de cette étude révèlent une dynamique positive et encourageante dans l'adoption des instruments de politiques publiques intégrées de développement durable. Toutefois, il est important de noter que l'engagement des États doit être renforcé pour permettre de relever les défis et de réaliser pleinement les Objectifs pour le Développement Durable. (ODD).

Références bibliographiques

- BURKINA FASO, 2021, *Plan National de développement économique et Social 2021-2025 (PNDES II)*, Ouagadougou
- FABRIZIO Claude (1995), *La dimension culturelle du développement, vers une approche pratique*, Paris, Éditions UNESCO.
- LUCAS Jean Michel, (2012), *Culture et développement durable. Il est temps d'organiser la croissance*, Paris, IRMA <https://doi.org/10.317/lob.040.0082>
- MANDÉ Hamadou, (2019), *Étude régionale sur les politiques culturelles*, OCPA, Maputo
- MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME, 2025, *Rapport de clôture du programme d'appui aux industries créatives et à la gouvernance de la culture* (PAIC-GC).

¹¹ Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel réalisée en 2017 dans les États de l'UEMOA révèlent que 70% des opérateurs culturels de l'espace UEMOA travaillent dans le secteur informel.

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES EN AFRIQUE (2024), *Baromètre sur les budgets et choix culturels des collectivités territoriales, volet national 2024*

OUEDRAOGO Mahamoudou, (2000), *Culture et Développement en Afrique : le temps du repositionnement*, L'harmattan, Paris, collection « Etudes africaines »

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, (2021), *Plan National de Développement PND 2021-2025*, Tome 1 et 2, Ministère du plan et du développement, Abidjan.

REPUBLIQUE DU SENEGAL, (2014), *Plan Sénégal Émergent 2014-2035*, Dakar

TAO Drissa, (2025), *Évaluation de la mise en œuvre de la convention UNESCO de 2005 dans l'espace UEMOA*, thèse de doctorat, Université Joseph Ki-Zerbo

UNESCO, (2022), *Rapport mondial sur la convention UNESCO de 2005, Repenser les politiques culturelles en faveur de la créativité*, UNESCO, Paris.

UNESCO, (2013), *Textes fondamentaux de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, UNESCO

UNESCO, (2015), Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030, UNESCO

UNION AFRICAINE, (2015), *Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons*, Commission de l'Union Africaine

UNION AFRICAINE, (2006), *Charte de la renaissance culturelle africaine*, Commission de l'Union Africaine

VILLALBA Bruno, (2011), « Développement durable : anatomie d'une notion », *Revue nature, sciences sociétés*, vol. 19, n°1)

WAYIKPO Kuamivi Mawusi, (2021), *Appuis et obstacles à l'intégration des savoirs locaux et du patrimoine culturel immatériel dans le système éducatif au Togo et au Maroc*, thèse de doctorat, Sciences de l'Homme et Société, Université d'Aix-Marseille (AMU).

